

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°1/7.5/21-02/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	27

Date de la convocation : 14-02-2019

Date de l'affichage : 15-02-2019

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le VING ET UN FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Sabine ROUS à J. SOLEYROL

Guillaume BER à C. BONATO

Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

Absents : C. BERTINI – A. JACINTO

Secrétaire de séance : Véronique BONVICINI

OBJET :

**DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE
2019**

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les principales prévisions financières de 2019 en tout en tenant compte des opérations réalisées sur l'exercice passé.

Je vous propose donc d'examiner, dans les grandes lignes, les réalisations budgétaires de l'exercice 2018 avant de vous faire part des nouveaux projets pour l'année en cours.

Table des matières

LE CADRE REGLEMENTAIRE	2
LE CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE	3
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
LA GESTION DE LA DETTE	12
L'INVESTISSEMENT	14
LE BUDGET ANNEXE : PARKING	16
LE BUDGET ANNEXE : OFFICE DE TOURISME	19
LE BUDGET ANNEXE : CINEMA	19

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Il est rappelé que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) élaboré par le maire.

Le ROB est rendu obligatoire par la loi (art. L.2312-1 du CGCT) et participe à la vie démocratique de la ville puisqu'il informe le conseil municipal sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du budget primitif.

Les éléments d'informations présentés ci-après permettront de débattre sur les points suivants :

- sur les orientations budgétaires de la commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, de structure et d'évolution des dépenses de personnel...
- sur la programmation pluriannuelle des investissements,
- sur la structure et la gestion de la dette,
- sur l'évolution financière de la collectivité
- sur le besoin de financement des budgets consolidés (soit les budgets annexes).

Le débat qui s'en suit devra être acté par une délibération spécifique.

Calendrier prévu :

Elaboration du ROB

- Débat d'Orientation budgétaire 21 février 2019
- Vote du budget primitif 2019 Fin mars 2019

LE CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE

LES PRINCIPALES DISPOSITION DE LA LOI DE FINANCES 2019

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2019-2022 précise les propositions budgétaires s'appliquant aux collectivités locales à savoir :

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des redevables et confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat

En 2019, le dégrèvement applicable au redevable de la taxe d'habitation (TH) sera de 65% de la cotisation de TH pour sa résidence principale et sous condition de ressources :

- moins de 27 000 €uros de ressources fiscale pour une part,
- majorés de 8 000 €uros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43000 € pour un couple)
- puis de 6 000 €uros par demi-part supplémentaire.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Il convient de noter que les éventuelles hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local.

Impact pour la commune d'Aigues-Mortes

La commune conserve son pouvoir de taux.

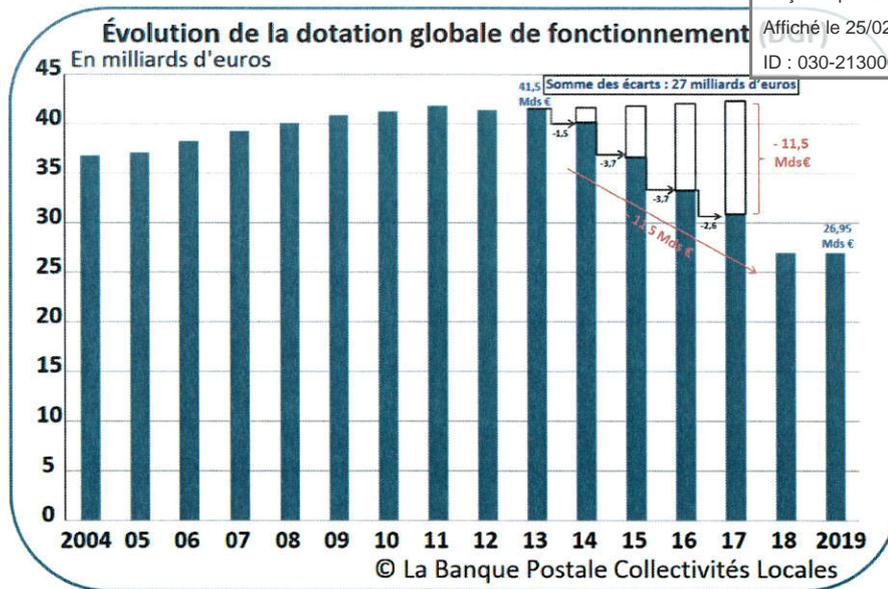
L'Etat compense totalement la disposition par des économies sur son budget mais rien ne garantit la pérennité de cette compensation à 100% à moyen terme.

La Dotation de Globale de Fonctionnement

Le projet de loi de finances 2019 ne présente pas de bouleversements importants pour les collectivités locales. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue, à hauteur de 26,9 milliards €.

Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local.

Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.



Impact pour la commune d'Aigues-Mortes

Pas de diminution des dotations prévue en 2019.

Evolution des bases fiscales

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire.

Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé en prenant en compte l'inflation actuelle.

Les bases fiscales devraient progresser à minima sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des bases cadastrales à hauteur de 2,2% elle-même indexée sur l'inflation.

Impact pour la commune d'Aigues-Mortes

A cette revalorisation forfaitaire la commune peut envisager 0.5% de hausse au titre de l'évolution physique des bases (+2.7% de bases supplémentaires) en 2019.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Un autre élément à prendre en compte la diminution lente mais constante de la population classifiée en résidents principaux et en légère hausse sur les résidences secondaires.

- 2016 : 8 536 hbt en résidences principales et 847 en résidences secondaires
- 2017 : 8 504 hbt en résidences principales et 905 en résidences secondaires

- 2018 : 8 471 hbt en résidences principales et 951 e secondaires

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le 25/02/2019



ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement présentent une hausse d'environ 3%, pour des recettes réelles de fonctionnement qui ont évolué de plus de 6% par rapport à 2017 confortant ainsi l'autofinancement de la commune.

La hausse des dépenses de fonctionnement est en lien avec : des travaux élevés, de voirie, de chemin communaux et de réseaux hydrauliques, au changement de fournisseur d'électricité et des régularisations dans le versement des contributions aux budgets annexes.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement prévues au BP 2019 seront d'environ 4% par rapport à 2018.

Le tableau ci-dessous vous montre l'évolution de celles-ci sur les 5 dernières années (2013-2017), au vu des comptes administratifs (provisoire pour 2018), et pour 2019 les orientations.

	Libellé	2014	2015	2016	2017	2018	2019
*011	Charges à caractère général	2 356 391	2 685 517	2 798 088	2 799 716	3 314 000	3 315 700
*012	Charges de personnel	6 087 551	6 512 457	6 191 663	6 293 546	6 397 600	6 620 000
14	Atténuation de charges					75 700	75 700
65	Autres charges de gestion courantes	1 701 240	1 330 242	1 456 012	1 068 130	1 403 000	1 394 600
66	Charges financières	469 634	442 236	424 452	394 412	364 700	340 200
67	Charges exceptionnelles	11 932	12 200	8 737	629 346	32 500	22 300
68	Dotation aux amortissements	599 259	648 783	835 264	847 919	827 000	845 000
*014	Atténuation de produits						
TOTAL DEPESNES DE FONCTIONNEMENT		11 226 007	11 631 435	11 714 216	12 033 069	12 414 500	12 613 500

Les charges de personnel :

Contexte réglementaire

Comme pour beaucoup de collectivités les charges de personnel constituent le 1^{er} poste des dépenses de fonctionnement.

Leur maîtrise constitue un enjeu majeur pour la commune.

Structure de la masse salariale et son évolution

REPARTITION PAR FILIERE : ADMINISTRATIVE MEDICO SOCIAL TECHNIQUE POLICE SPORTIVE
etc... en 2018 à partir du CA 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Contractuels-Saisonniers-CDD	37	67	27	41	31	29	34	33
Adj. Adm 2° classe	14	15	8	10	11	9	9	9
Adj. Adm 1° classe	17	15	21	16	13	13	0	0
Adj. Adm Pal 2° classe	0	1	2	3	4	5	17	19
Adj. Adm Pal 1° classe	5	5	5	3	2	0	1	3
Adj. anim 2° classe	2	11	12	5	16	17	20	20
Adj. anim pal 1° classe	0	2	2	0	0	0	0	0
Adj. techn 2° classe	60	45	48	47	50	33	0	0
Adj. technique							36	35
Adj. techn 1° classe	2	19	2	6	4	19	0	0
Adj. techn pal 2° classe	4	3	18	16	14	13	27	24
Adj. techn pal 1° classe							2	2
Agent maîtrise	9	7	7	8	10	10	5	6
Agent maîtrise pal	1	2	4	5	5	2	5	5
Agent social 2° classe	1	0	0	0	0	0	0	0
ASEM 1° classe	4	3	2	1	1	1	0	0
ASEM 2° classe pal	1	1	1	2	2	2	3	1
ASEM 1° classe pal	0	0	1	1	1	0	0	1
Auxil puer 1° classe	3	3	3	3	2	1	0	0
Auxil puer pal 2° classe	3	3	2	2	2	3	2	2
Auxil puer pal 1° classe	0	1	2	2	3	3	5	5
Brigadier	0	1	1	1	2	1	0	0
gardien PM	3	4	2	1	2	2	0	0
gardien brigadier							7	6
Brigadier-chef pal	5	5	5	4	5	5	5	6
Garde champêtre chef pal	1	1	1	1	1	1	1	1
chef de PM municipale	3	3	3	3	3	2	1	1
chef de service pm pal 1° classe	0	0	0	1	1	1	0	0
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	

Rédacteur	0	1	2	5	5			
Rédacteur pal 2° classe	0	0	0	0	0	1	1	2
Rédacteur pal 1° classe	0	0	1	1	1	1	3	3
Technicien	0	0	0	1	2	3	3	3
Educ jeunes enfants	1	1	1	1	1	0	0	0
Educ pal jeunes enfants	0	0	1	1	1	1	1	1
Educ chef jeunes enfants	1	1	0	0	0	0	0	0
Educateur APS	0	0	1	1	1	1	0	1
Educateur pal APS 1°classe	1	1	1	1	1	1	1	1
Assistant socio-éducatif	0	1	1	1	2	2	1	1
Moniteur éducateur	1	1	0	0	0	0	0	0
moniteur éducateur inter familial	0	0	1	1	0	0	0	0
moniteur éducateur pal inter familial	0	0	0	0	1	1	1	1
animateurs	0	1	1	2	2	1	1	1
attaché	0	1	1	2	2	2	2	2
attaché principal	2	2	2	3	2	1	0	1
attaché hors classe	0	0	0	0	0	0	1	0
Ingénieur Pal	1	1	1	1	0	0	0	0
Puer classe supérieure	1	1	1	1	1	1	1	0
Puer classe Hors classe	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAUX	183	229	194	204	207	194	201	200

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le 25/02/2019 3



ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE

Evolution de la masse salariale en 2018

Chap	Libellé	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
O12	Charges personnel & frais assimilés	6 087 551	6 512 457	6 191 663	6 293 546	6 397 600	6 620 000
O13	Atténuation de charges	138 490	190 741	148 502	73 309	129 700	129 700
	Dépenses de personnel net	5 949 061	6 321 716	6 043 162	6 220 237	6 267 900	6 420 300
	Evo N/N-1	3,6%	6,3%	-4,4%	2,9%	0,8%	3.5%

Les dépenses de personnel (nettes des remboursements sécurité sociale) resteront très contenues en 2018 à +0.8% de hausse.

Nota : le pic observé en 2015 s'explique par les NAPS (nouvelles activités périscolaires).



Evolution Prévue en 2019

Les éléments pris en compte pour 2019 et qui échappent à la compétence des collectivités locales sont les suivants :

- **le GVT** : estimé à 1,62%,
- **CSG** : Maintien en 2019 du différentiel entre hausse de CSG (+1.7% soit + 86 K€ en 2018) et le montant compensé (52 K€) au titre de la baisse la cotisation patronale maladie pour les seuls agents qui relèvent de la CNRACL.
- **La suppression des emplois aidés** (financés de 80% à 90% par l'Etat). 8 emplois des 9 emplois aidés ont été conservés ce qui induit un coût pour la collectivité de 202 730 € chargés en 2018 et donc maintenus en 2019.
- **Participation employeur à hauteur de 5 € par agent pour le maintien de salaire auprès d'une mutuelle**

En termes de prévisions, les besoins recensés auprès des services et en cours d'arbitrage pour 2019 sont les suivantes :

- **Départs :**
 - Mutation compensée : 1 agent PM
 - En retraite non compensés :
 - 1 agent de la crèche,
 - 1 agent d'entretien.
- **Arrivées :**
 - 2 agents en retour de disponibilité
 - 1 agent - correspondant informatique et marchés publics
 - 1 médecin de prévention (modification du mode de rémunération)
 - 1 agent administratif CCAS

C'est pourquoi, pour 2019 les charges de personnel (tous budgets confondus) devraient s'élever à 6.6 M € en hausse de 3.5% par rapport au réalisé prévisionnel 2018.

Avec ces prévisions et malgré son effort d'économie en matière de charges de personnel :

- les besoins des services sont constants
- mais les contraintes réglementaires (niveaux d'encadrement, évolution du GVT, fin des emplois aidés, CSG...) rendent les charges de personnel toujours plus couteuses.

Les charges à caractère général

Les facteurs d'évolution 2018

2^{ème} poste de dépenses, derrière les charges de personnel, les charges à caractère général **seront stables en 2019.**

Liées au bon fonctionnement des services, elles sont impactées par des facteurs externes tels que le prix des combustibles, des carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes,

Les prévisions 2019

Les dépenses significatives prévues pour 2019 seront les suivantes :

- Poursuite du contrat en cours avec EDF (427K€) dans l'attente de la mise en œuvre du contrat de performance énergétique ou d'un approvisionnement via un groupement d'achat (SMEG, UGAP ou autre à voir),
- Poursuite d'un niveau élevé des dépenses VRD (dont l'éclairage public) : 153 K€
- Maintien des dépenses courantes : nettoyage public, entretien des bâtiments...
- Recours à la location longue durée pour le parc auto

Pour le scolaire

Les principales dépenses 2018 seront reconduites en 2019.

Celles-ci sont calculées sur les bases suivantes :

- Fournitures scolaires : 47 €/enfant
- Pharmacie : 2.50 €/enfant
- Sorties : 37.70 €/enfant pour les maternelles et 60 €/enfant pour les primaires

Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire comptabilise les subventions aux associations locales (132K€), les contributions aux organismes de regroupement (démoustication, SMEG, ASA...), au CCAS et aux budgets annexes.

En 2018, nous avons régularisé la participation aux budgets annexes Cinéma et Office de tourisme non versée en 2017 soit un versement de +415K€ pour les deux années.

De plus, nous avons augmenté la subvention versée au CCAS pour un montant de 237K€ (contre 150 K€ en 2017) qui retrouve son niveau moyen des années antérieures. Le résultat du CCAS en 2017 permettait une diminution.

Pour 2019 :

- La participation aux budgets annexes et organismes de regroupement est stabilisée
- La contribution de la commune au SDIS est stable à ce jour : A la suite d'une intervention de 20 communes du Gard dont Aigues Mortes et du déferé Préfectoral, la délibération du conseil d'administration du SDIS qui prévoyait une nouvelle contribution des communes au Budget du SDIS vient d'être suspendue par la Cour Administrative d'appel de Marseille le 31 janvier 2019. Les modalités de calcul s'appuyaient sur de nouveaux critères pondérés et une distinction entre les communes de + et - 3 500 habitants. La conséquence de ce nouveau mode de calcul aurait été une augmentation significative de notre contribution à hauteur de 23% soit 74 188 € par an pour atteindre un montant annuel de 388 967€.
- Les subventions aux associations et au CCAS sont également stables.

Les charges financières :

L'annuité de la dette en intérêt est la suivante :

Libellé	2 015	2 016	2 017
intérêts des emprunts	454 932	432 336	410 671

Envoyé en préfecture le 22/02/2019
Reçu en préfecture le 22/02/2019
Affiché le 25/02/2019
ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE



2018
383 125
358 555

La commune observe un niveau de charges financières en diminution depuis 2012.

Le principal levier dont nous disposons au niveau des recettes, et qui en représente environ 45 %, est le levier fiscal (contributions directes).

	Libellé	2 015	2 016	2 017	2018 (Prév)	Dob 2019
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	2 559 111	2 731 771	2 620 095	2 762 323	2 783 317
72	Production immobilisée	125 859	136 277	197 794	229 381	230 000
73	Impôts & taxes	6 726 330	7 004 473	7 130 136	7 775 780	7 575 800
74	Dotations & participations	2 234 256	1 953 880	2 059 279	2 050 453	2 050 460
75	Autres produits & gestion courante	85 225	82 093	82 933	117 343	117 500
76	Produits financiers	11	10	9	10	
77	Produits exceptionnels	136 381	153 545	705 366	36 266	31 925
O13	Atténuation de charges	190 741	148 502	73 309	129 711	125 000
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	765 340	552 150	124 920	211 745	
	RECETTES de FONCTIONNEMENT	12 823 253	12 762 700	12 993 841	13 313 011	12 914 002

Les impôts et taxes :

La légère hausse du taux de TF et le dynamisme relatif des bases a permis de pérenniser des ressources sur lesquelles la collectivité pourra compter dans la durée.

Les bases fiscales sont légèrement plus dynamiques en 2018 du fait de la revalorisation forfaitaire de 1,2% (+0.4 en 2017).

PRODUITS	2016	2017	%	2018	%	Prév. 2019	%
Taxe d'habitation	2 305 833	2 381 749	3,3%	2 429 476	2,0%	2 478 066	2,0%
Foncier bâti	3 121 884	3 214 518	3,0%	3 428 180	6,6%	3 496 743	2,0%
Foncier non bâti	214 840	196 287	-8,6%	198 793	1,3%	202 769	2,0%
Produit total 4 taxes	5 642 557	5 792 554	2,7%	6 056 449	4,6%	6 177 578	2,0%

D'autres recettes ont évolué de façon dynamique et sont le résultat de la politique municipale :

- Les taxes et redevances locales (TLPE +10K€ ; Droits de place +17K€; RODP +47K€) : ont été dynamiques en cohérence avec la politique attractive du territoire,
- La taxe sur les droits de mutations (708K€ soit +149 K€) confirme l'attractivité foncière du territoire,
- L'attribution de compensation est en hausse + 70K€ en lien avec le retour de la compétence éclairage public.

Les recettes de fonctionnement devraient atteindre 13 313 K€ en 2018.

Hypothèses pour 2019

En 2019, la revalorisation forfaitaire annuelle est de 2,2%, nous prévoyons de manière prudente une hausse de 2% du produit fiscal et prévoyons un produit fiscal de 6 177 K€.

Pour les autres taxes, nous restons prudents sur les prévisions en inscrivant un produit de taxes correspondant à la moyenne des derniers exercices.

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement
 La contribution prélevée à ce titre sera pérennisée en 2019 à sa valeur 2018

Libellé	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Dotations & participations	1 524 479	1 349 087	1 332 598	1 371 398	1 371 398
Dotation forfaitaire	933 483	707 188	599 733	600 982	600 982
Dotation solidarité rurale	590 996	641 899	732 865	770 416	770 416
Evo N/N-1 en %	-8,16%	-11,51%	-1,22%	2,91%	0,00%
Evo N/N-1 en valeur	-135 536	-175 392	-16 489	38 800	0

Les dotations et compensations les plus importantes sont les suivantes :

- Dotation nationale de péréquation : 314K€
- Compensations taxes foncières : 57K€
- Compensation taxe d'habitation : 217K€

Nous prévoyons prudemment la perception des mêmes dotations de l'Etat pour 2019 (notifications non reçues).

Les produits des services

Les produits des services sont constitués principalement :

- des refacturations aux annexes au budget général (personnel et divers frais) 1 460K€
- des produits divers (publicité sur le bulletin municipal, participation Saint Louis...) : 46K€
- du produit des services facturés aux usagers (crèches multi accueil, ALSH, ALAE...) : 1 130K€

LA GESTION DE LA DETTE

Structure de la dette

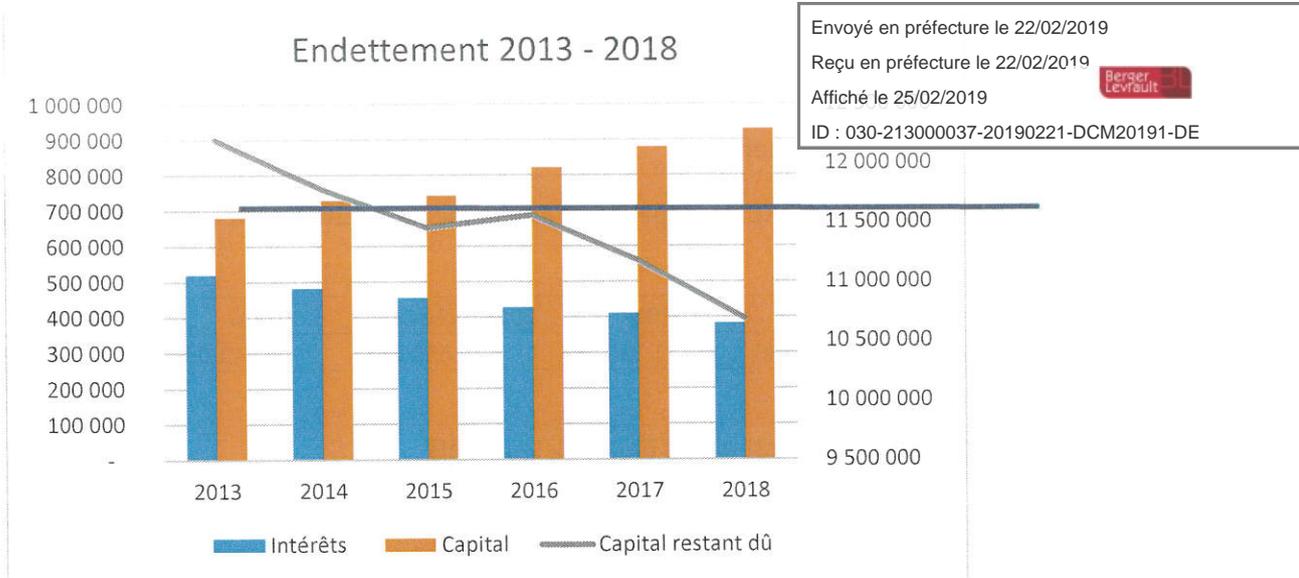
Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Des emprunts sans risque classifiés en catégorie 1A selon la charte de Gissler
- Pas d'emprunts toxiques
- des emprunts souscrits en taux fixe sauf un réalisé en 2015 en taux variable (0.85%)
- des échéances annuelles sauf celui de 2013 pour qui l'échéance est trimestrielle
- que le montant du CRD dû à la CAF (emprunt sans intérêt) s'élève à 12 750 € en 2019

Le taux moyen des intérêts est de 3.8 en 2018.

Le tableau de la dette sera disponible dans le compte administratif.

Evolution de l'endettement



Sur un engagement de stabilisation du CRD à 11.5 M€, le CRD est de 10,6 M€ au 1er janvier 2019 ce qui laisse la possibilité à la commune de réaliser un emprunt en 2019 pour financer les dépenses d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2019, la capacité de désendettement de la commune est de 7 années.

(Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années)

Les dépenses d'investissement

La commune a réalisé 1 656 K€ de dépenses d'équipements en 2018, soit 6 841 K€ sur les 4 derniers exercices.

2015	2016	2017	2018 (prévision)	Total	Moyenne
2 157 802	1 632 130	1 394 465	1 656 633	6 841 030	1 710 257

En 2018, les principaux investissements ont été les suivants :

Principaux Projets	Réalisés 2018
32 – MAIRIE	302 292
45 - VIDEO SURVEILLANCE	54 712
76 - CHAPELLE DES CAPUCINS	157 821
78 - HOSTELLERIE DES REMPARTS	362 594
ETUDES HORS OPERATIONS	18 773
RBT SUBVENTION GRAND DELTA BAT MARIANNE	64 500
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	1 656 333

La programmation pluriannuelle des investissements

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le 25/02/2019



ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE

La commune souhaite afficher les projets en cours de programmation qui seront lancés en 2019 et au-delà.

Projets	Prévu 2019	Prévu 2020	Prévu 2021
62 - CIMETIERE	7 000		
76 - CHAPELLE DES CAPUCINS	1 500		
84 - ECLAIRAGE PUBLIC	43 135		
85 VRD 2019	500 000	500 000	500 000
86 BATIMENT 2019	94 580		
87 MATERIEL 2019	160 835		
88 ENVIRONNEMENT 2019	208 000		
CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	264 000	85 320	1 300 000
ORGUE	168 410		
ND DES SABLONS (TF, puis TC1, puis TC2)*	1 030 000	1 053 154	1 071 767
MISE EN VALEUR DES REMPARTS		1 200 000	
AMEN PONT DE PROVENCE (ETUDES ET TRAVAUX)	10 000	100 000	
ETUDES URBAINES ET ECO QUARTIER	90 000		
Total annuel	2 577 460	2 938 47	2 871 767

Le financement des investissements en 2019

Les dépenses d'investissements seront financées par les recettes suivantes :

- Affectation du résultat de fonctionnement : 700K€
- Virement section de fonctionnement : 370K€
- FCTVA : 200 K€
- Taxe aménagement : 100 K€
- Subventions : 812K€
- Emprunt estimé à : 500 K€
- Amortissements : 845 K€
- Autres : cessions et amendes de police : 59 K€



LE BUDGET ANNEXE : PARKING

Bilan 2018

La fréquentation parkings en 2018 a été légèrement moindre que l'année précédente : 293 238 véhicules (soit -15 569 véhicules par rapport à 2017), ce qui induit une légère baisse des recettes permettant toutefois d'équilibrer le budget annexe :

Année	Parc 1	Parc 2	Parc 3	Parc 4	Parc 5	Mezy/St Louis	Total
2017	436 119	279 328	229 559	392 342	171 093	82 942	1 591 382
2018	578 865	137 437	202 501	376 590	148 507	81 374	1 525 274

En 2018, Les recettes des horodateurs afficheront quant à elles une augmentation sensible par rapport à l'année précédente, soit environ 118 K€ (+ 22 K€ par rapport à 2017)

Les faits marquants de l'exercice 2018 pour le budget parking sont les suivants :

- Passation d'un marché public de service pour l'exploitation du stationnement payant avec la société INDIGO comprenant notamment, la fourniture des équipements afférents aux parcs de stationnement (horodateurs, équipements des parcs en enclos, panneaux de jalonnement dynamique...), leur gestion humaine, technique et administrative (gestion des abonnements / macarons, entretien et maintenance des équipements, contrôle du stationnement, émission des FPS...)
- Des travaux pour plus de 360 K€ notamment :
 - Entretien et aménagement des BD intérieur Nord / Est - Porte St Antoine à porte de la Reine (165K€)
 - Création d'un parking place Général Duval (66K€)
 - Aménagement piétonnier aux abords de la Tour de Constance (14K€)
- Le remplacement des 8 horodateurs existants et la pose de 10 nouveaux horodateurs (106 K€)
- Etudes pour le parking Mézy

Ces travaux ont été financés :

- Par emprunt : 173 K€
- Et le solde par l'autofinancement issu des résultats antérieurs et des redevances de stationnement

Le budget s'équilibrera :

- en fonctionnement autour de 1M€ dont environ 0.7 M€ de personnel affecté par la collectivité
- en investissement à 0.8 M€.

En 2019 sont prévus :

- Un maintien des recettes de parking qui devraient couvrir l'intégralité des dépenses de fonctionnement et permettre un autofinancement de la section d'investissement.
- En matière d'investissements :
 - Mise en place des panneaux de jalonnement dynamique des parcs en enclos pour 52 571 €.

- Remplacement des équipements existants sur les pa
nouveaux équipements de dernière génération inté
lecture et de reconnaissance des plaques d'immatricul
sortie, paiement par CB, avec et sans contact, interph
logiciel de télégestion pour 279 650 €.
- Création d'un parking à l'entrée Nord de la commune servant de dépôt aux
bus pour 93 000 euros et son équipement (barrière) pour environ 150 000 €.

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le 25/02/2019 et en



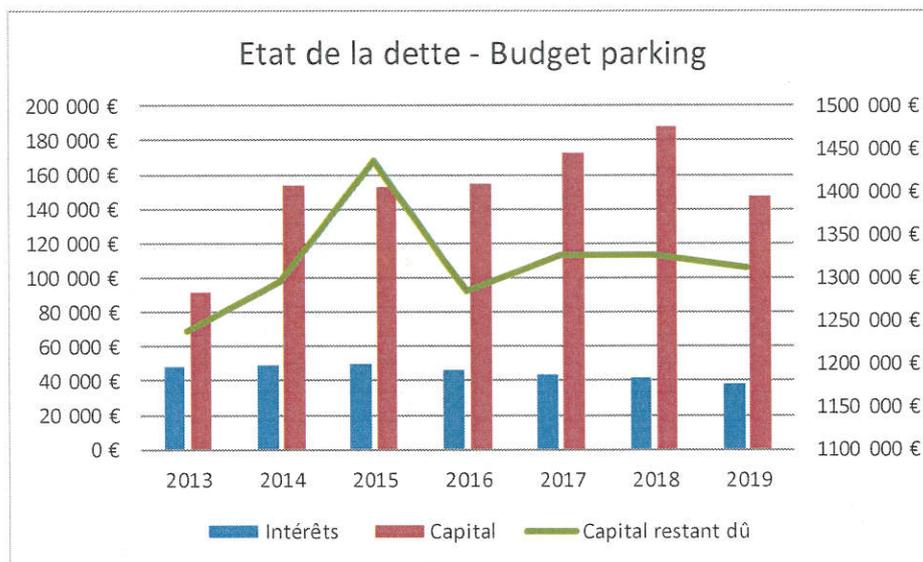
ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE

Le recours à l'emprunt restera contenu et toujours inférieur à 1.5 M€ de CRD.

La capacité d'emprunt en 2019 sera de 200 K €.

Etat de la dette budget PARKING

Le taux moyen des intérêts de l'ensemble de la dette « parkings » est de 3.03%





Ci-dessous le bilan financier des recettes des parkings sur les 5 derniers exercices

P1							P2					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	14 858 €	14 142 €	15 005 €	12 893 €	15 927 €	21 028 €	- €	2 700 €	4 505 €	2 721 €	5 807 €	5 442 €
Février	17 114 €	16 615 €	17 904 €	12 391 €	18 752 €	18 127 €	- €	4 145 €	5 349 €	3 222 €	6 604 €	5 007 €
Mars	30 676 €	30 989 €	27 178 €	36 088 €	29 784 €	29 218 €	- €	8 309 €	5 369 €	9 752 €	12 013 €	5 701 €
Avril	50 760 €	46 188 €	48 690 €	54 678 €	63 240 €	46 303 €	- €	11 249 €	12 102 €	14 141 €	23 156 €	9 958 €
Mai	65 017 €	55 445 €	58 272 €	59 894 €	58 993 €	56 800 €	- €	14 840 €	16 854 €	15 384 €	19 636 €	10 689 €
Juin	43 667 €	59 072 €	50 263 €	64 681 €	68 154 €	62 307 €	16 499 €	15 497 €	16 607 €	16 370 €	23 945 €	12 064 €
Juillet	64 963 €	65 335 €	51 295 €	76 513 €	77 169 €	94 623 €	26 313 €	22 906 €	15 667 €	22 110 €	30 888 €	20 741 €
Août	75 780 €	72 816 €	42 609 €	75 340 €	45 184 €	99 722 €	23 904 €	21 554 €	16 910 €	21 212 €	57 221 €	29 737 €
Septembre	56 128 €	52 525 €	37 663 €	58 112 €	21 596 €	82 760 €	17 142 €	18 196 €	10 110 €	17 397 €	55 375 €	18 549 €
Octobre	8 461 €	11 391 €	5 507 €	13 710 €	6 638 €	15 213 €	2 867 €	3 673 €	1 898 €	4 033 €	13 971 €	6 495 €
Novembre	19 856 €	18 421 €	15 794 €	24 799 €	16 335 €	28 605 €	4 524 €	5 142 €	4 226 €	7 850 €	20 236 €	6 696 €
Décembre	16 455 €	17 766 €	14 926 €	25 998 €	14 347 €	24 160 €	3 605 €	4 755 €	4 078 €	6 099 €	10 474 €	6 357 €
TOTAL	463 735 €	460 705 €	385 106 €	515 097 €	436 119 €	578 865 €	94 854 €	132 966 €	113 675 €	140 291 €	279 326 €	137 437 €
P3							P4					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	- €	- €	- €	- €	3 068 €	5 800 €	2028	2 451 €	4 181 €	4 830 €	6 806 €	7 038 €
Février	1 891 €	2 020 €	3 565 €	8 303 €	3 992 €	8 201 €	1909	3 006 €	3 601 €	7 161 €	10 088 €	7 465 €
Mars	5 944 €	7 581 €	4 894 €	9 860 €	9 227 €	7 087 €	6454	9 290 €	8 175 €	18 072 €	10 958 €	11 237 €
Avril	16 637 €	14 445 €	14 340 €	19 700 €	27 838 €	14 982 €	17638	22 863 €	27 002 €	31 357 €	48 323 €	37 350 €
Mai	23 393 €	17 570 €	23 010 €	20 558 €	25 107 €	19 029 €	22924	33 289 €	36 065 €	42 409 €	37 993 €	49 608 €
Juin	21 344 €	15 822 €	16 009 €	20 541 €	26 686 €	18 994 €	10 686 €	21 482 €	18 644 €	26 988 €	30 066 €	31 264 €
Juillet	22 136 €	26 151 €	32 323 €	31 321 €	35 287 €	32 458 €	26 711 €	43 885 €	16 812 €	49 656 €	59 355 €	52 885 €
Août	53 144 €	50 048 €	38 202 €	34 170 €	39 629 €	43 467 €	43 084 €	60 040 €	40 624 €	81 754 €	103 815 €	103 748 €
Septembre	21 313 €	24 330 €	18 095 €	24 670 €	30 057 €	28 692 €	18 160 €	29 534 €	25 723 €	35 479 €	51 782 €	51 553 €
Octobre	6 099 €	6 084 €	3 867 €	8 570 €	12 064 €	8 377 €	1 155 €	5 628 €	6 636 €	15 418 €	16 836 €	8 421 €
Novembre	1 566 €	- €	- €	2 857 €	9 439 €	7 100 €	4 131 €	3 907 €	5 481 €	6 798 €	10 421 €	7 754 €
Décembre	- €	- €	- €	6 744 €	7 165 €	8 315 €	2 763 €	4 103 €	4 395 €	6 311 €	5 899 €	8 267 €
TOTAL	173 467 €	164 051 €	154 305 €	187 294 €	229 559 €	202 501 €	157 643 €	239 478 €	197 339 €	326 233 €	392 342 €	376 590 €
P5							MEZY - ST LOUIS					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	- €	- €	- €	- €	977 €	2 649 €				231 €	153 €	394 €
Février	- €	- €	1 744 €	2 682 €	459 €	3 665 €				698 €	1 156 €	598 €
Mars	- €	471 €	3 518 €	7 044 €	- €	3 844,2 €				1 899 €	815 €	959 €
Avril	- €	12 049 €	12 914 €	13 810 €	24 026 €	14 045 €				4 836 €	8 694 €	6 401 €
Mai	- €	21 233 €	23 640 €	19 235 €	18 002 €	21 470 €			9 485 €	8 644 €	8 292 €	12 157 €
Juin	14 000 €	12 435 €	8 352 €	11 218 €	13 833 €	12 320 €			6 280 €	5 697 €	6 671 €	6 546 €
Juillet	16 500 €	26 934 €	17 031 €	24 947 €	28 515 €	23 317 €		15 435 €	7 245 €	14 966 €	13 861 €	12 604 €
Août	57 760 €	54 918 €	29 417 €	42 762 €	49 228 €	43 903 €		39 235 €	22 072 €	28 758 €	32 618 €	31 241 €
Septembre	9 565 €	15 073 €	12 147 €	15 293 €	21 615 €	21 708 €			5 288 €	6 929 €	8 242 €	8 368 €
Octobre	- €	532 €	2 042 €	4 957 €	7 120 €	1 587 €			104 €	91 €	956 €	322 €
Novembre	- €	- €	- €	1 029 €	4 872 €	0 €			343 €	664 €	1 119 €	1 055 €
Décembre	- €	- €	- €	2 341 €	2 448 €	0 €			349 €	456 €	366 €	729 €
TOTAL	97 825 €	143 645 €	110 805 €	145 318 €	171 095 €	148 507 €	0 €	54 670 €	51 166 €	73 869 €	82 943 €	81 374 €
TOTAUX (hors horodateurs)							HORODATEURS					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	16 886 €	19 293 €	23 691 €	20 675 €	32 738 €	42 351 €				576 €	761 €	896 €
Février	20 914 €	25 786 €	32 163 €	34 458 €	41 051 €	43 062 €				1 394 €	1 522 €	1 017 €
Mars	43 073 €	56 640 €	49 135 €	82 714 €	62 796 €	58 045 €			1 882 €	3 024 €	2 254 €	2 031 €
Avril	85 034 €	106 794 €	115 048 €	138 521 €	195 278 €	129 039 €			6 427 €	6 392 €	8 214 €	7 322 €
Mai	111 334 €	142 378 €	167 325 €	166 124 €	168 022 €	169 753 €			8 737 €	8 581 €	9 930 €	8 794 €
Juin	106 196 €	124 308 €	116 154 €	145 494 €	169 354 €	143 495 €			7 993 €	6 625 €	8 728 €	6 983 €
Juillet	156 624 €	200 645 €	140 373 €	219 513 €	245 075 €	236 628 €			13 784 €	17 691 €	16 695 €	19 760 €
Août	253 673 €	298 611 €	189 833 €	283 994 €	327 695 €	351 819 €			22 737 €	27 710 €	28 598 €	40 782 €
Septembre	122 308 €	139 658 €	109 026 €	157 880 €	188 667 €	211 630 €			12 457 €	11 671 €	12 307 €	18 015 €
Octobre	18 581 €	27 307 €	20 054 €	46 779 €	57 584 €	40 415 €			4 798 €	3 380 €	3 736 €	4 572 €
Novembre	30 078 €	27 470 €	25 844 €	43 998 €	62 420 €	51 209 €			679 €	1 559 €	1 946 €	3 871 €
Décembre	22 822 €	26 623 €	23 748 €	47 949 €	40 699 €	47 828 €			1 259 €	1 248 €	1 073 €	4 323 €
TOTAL	987 523 €	1 195 513 €	1 012 394 €	1 388 099 €	1 591 379 €	1 525 274 €	0 €	0 €	80 753 €	89 851 €	95 764 €	118 367 €

LE BUDGET ANNEXE : OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le 25/02/2019

ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE



Le budget s'équilibrera en fonctionnement aux environs de 0.4 M€ avec :

- 220K€ de taxe de séjour (197K€ en 2018 et 194K€ en moyenne entre 2014 et 2018)
- 156K€ de subvention de la commune

Le personnel est affecté par la commune puis refacturé pour 243 K€ environ.
Une enveloppe de 135 K€ est allouée à l'animation touristique de la commune.

L'investissement s'équilibrera à 9 K€ (logiciels, présentoirs...).

LE BUDGET ANNEXE : CINEMA

Le budget cinéma devrait s'équilibrer en fonctionnement aux environs de 154 000 €, dont 77 000 € de charges de personnel.

La commune contribuera à l'équilibre des comptes à hauteur d'environ 102 000 € (67%).

L'investissement s'équilibrera à 179 K€ avec essentiellement les travaux de mise en accessibilité du cinéma.

Ces travaux seront financés par :

- une subvention du CNC à hauteur de 32 000 €
- et par un emprunt de 143 K€.

Il est demandé au conseil municipal :

- De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire établi par le maire
- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu

Le conseil municipal, après débat :

- Prend acte du rapport d'orientation budgétaire établi par le maire
- Prend acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu



Le Maire,
Pierre Maumejean

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le 25/02/2019



ID : 030-213000037-20190221-DCM20191-DE